



Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 20 Absents : 09
Suffrages exprimés : 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/08 du 08 décembre 2022

D. 2022/08-05 – FPT – Création postes temporaires

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ARNAUD Olivier, BALLAND Sandrine, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents : ALIS Laure, BALLAND Sandrine, SMIDTS Roberte.

Absents excusés : ALONSO Christophe, DIU Sandrine, MOINE Magali.

Pouvoirs : ABAD-LAHIRLE Nadine à LE GAC, LEPEE Guillaume à BINET, PILIPCZUK Gregory à SIGAL, TORNOS Muriel à DUSSART.

Les conseillers ont été convoqués le 02 décembre 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Conformément à la Loi portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à recruter du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les services de la commune.

La Maire informe l'assemblée que ces besoins annuels proviennent des services techniques, les services scolaires et périscolaires, du service urbanisme et des services administratifs.

Les agents recrutés assureront donc des fonctions d'adjoint technique, d'adjoint d'animation ou d'adjoint administratif, à temps complet ou non complet, et seront rémunérés sur la grille indiciaire du grade entre l'indice brut 367 Indice Majoré 340 et l'indice Brut 432 et l'indice majoré 382.

Madame la Maire propose donc au Conseil de créer à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- 12 postes d'Adjoints Technique contractuels,
- 18 postes d'Adjoints d'Animation contractuels,
- 5 postes d'Adjoints Administratif contractuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

APPROUVE la création des postes telle que proposée.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 09/12/2022

Au registre sont les signatures

La Maire,



Sandrine SIGAL